

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SALLE EN BEAUMONT
SEANCE DU JEUDI 17 MARS 2016

Présents : Marie-Noëlle BATTISTEL, Daniel ROCHE, Jean PRA, Marcel VIEUX, Gilles BERNARD, Eve JACQUIN, Maryse TUAL, Guy BOREL

Excusé : Jean-Paul PAULIN, Maryline VIDAL

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Mme Marie-Noëlle BATTISTEL.

Madame le maire informe les conseillers de la démission de M. Philippe DORE, ayant quitté la commune pour un nouveau projet professionnel. La Préfecture de l'Isère a été informée de cette démission.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 17 JANVIER 2016

Madame le Maire donne lecture au Conseil du compte-rendu du précédent conseil ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DES BUDGETS 2015

Le Conseil vote approuve les comptes administratifs et de gestion de la commune, de la régie des transports et du CCAS.

Les délibérations d'affectation du résultat sont votées à l'unanimité :

COMMUNE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Recettes : 621 215,08 € Dépenses : 479 911,40 € Excédent reporté : 154 705,00 € Résultat excédent : 296 008,68 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	Recettes : 160 133,43 € Dépenses : 307 692,99 € Déficit reporté : - 17 857,00 € Résultat déficit : - 165 416,51 € RAR Dépenses : néant RAR Recettes : néant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour, approuve les résultats de ce CA et décide des affectations suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT, résultat reporté à la ligne 001 D du budget 2016 :
165 416,51 € soit **165 416 € au BP 2016**

SECTION FONCTIONNEMENT

Part affectée à l'investissement, au compte 1068 R du BP 2016
165 416,51 € soit 165 416,51 au BP 2016

Part affectée à la ligne 002R du BP 2016
130 592,17 € soit **130 592 € au BP 2016**

REGIE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Recettes : 22 888, 45 € Dépenses : 23 825,19 €
--------------	---------------------------	---

Excédent reporté : 12 175,36 €
Résultat excédent : 11 238,62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 2 807,93 €
 Dépenses : 10 544,69 €
 Excédent reporté : 20 717,13 €
Résultat excédent : 12 980,37 €

RAR Dépenses : néant
 RAR Recettes : néant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour, approuve les résultats de ce CA et décide des affectations suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT, résultat reporté à la ligne 001 R du budget 2016 :
 12 980,37 € soit **12 980,37 € au BP 2016**

SECTION FONCTIONNEMENT

Résultat reporté à la ligne 002 R du budget 2016
 11 283,62 € soit **11 283,62 € au BP 2016**

CCAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : Néant
 Dépenses : néant
 Excédent reporté : 1 540,96 €
Résultat excédent : 1 540,96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

néant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour, approuve les résultats de ce CA et décide des affectations suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT, résultat reporté à la ligne 001 D du budget 2016 :
 Néant **au BP 2016**

SECTION FONCTIONNEMENT

Part affectée à la ligne 002R du BP 2016
 1 540,96 € soit **1 540 € au BP 2016**

3. BP 2016

Le conseil examine ensuite les propositions des BP 2016 pour les trois entités.

Pour le budget communal reste une inconnue : la STEP du Champong ; car les études géotechniques de la préimplantation conduisent à revoir très largement le projet. Si l'implantation ne bouge pas, le cout de la STEP à macrophytes pourrait augmenter considérablement. Il est aussi possible de passer à une station traditionnelle, moins couteuse en investissement mais dont les couts de fonctionnement sont très élevés. Il est aussi peut être possible d'acheter un autre terrain, Madame le maire doit contacter la propriétaire.

En tout état de cause, le projet ne pourra pas démarrer avant juin. Le Conseil décide donc de voter le budget d'investissement sans la STEP et de voter, le cas échéant, un budget supplémentaire si la STEP émerge en 2016.

En fonctionnement le BP de la commune s'élève à 740 820,17 €. Il est à noter que les dépenses d'entretien des réseaux et des bâtiments publics seront éligibles au FCTVA en 2017. Le chapitre 011 est en forte hausse en raison de la réparation du toit de l'école (48 000 €) avec en RF le remboursement de l'assurance.

En investissement à 492 516,51 € ; avec un accent sur les bâtiments communaux (94 000 €) et la voirie (60 000 €). Il est à noter que d'ici 2018 les points d'arrêt Transisère devront être mis aux normes d'accessibilité avec un cout d'environ 10 000 € par arrêt.

Les 4 taxes sont votées sans hausse par rapport à 2015 : 16,98 % pour la TH, 16,66% pour la TFB et 75% sur le FNB. Le produit fiscal attendu augmente avec l'élargissement de l'assiette pour atteindre 136 722 €.

Pour le budget de la régie, l'achat d'un nouveau bus est prévu en 2017.

Le budget de la régie s'élève à 29 283,63 € en SF et 20 143,99 € en SI

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Sont inscrites au BP 2016 le versement des subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention
Ludothèque Jeux Rigole	200 €
Association des parents d'élèves de La Marèche	600 €
FNACA	150 €
ACCA	300 €
Pop GV	400 €
Familles rurales du Beaumont	800 €
Club des mardis détente et loisirs	400 €
Psychologue scolaire année scolaire 2015/2016	50 €
ADMR de Corps	500 €

5. CESSION DE PARCELLE

Madame le Maire indique que dans le cadre de la vente de la propriété sur la parcelle cadastrée section A n°710, les anciens propriétaires avaient réalisé une construction sur une portion de parcelle communale adjacente (cadastrée section A n°711).

Suite au document d'arpentage réalisée par un géomètre expert, et compte tenu de la faible valeur de cette parcelle (talus), il est proposé de céder cette parcelle à l'euro symbolique. Le conseil approuve à l'unanimité, les acquéreurs règlent les frais de bornage

6. PLAN DE FINANCEMENT DE LA RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE

La Préfecture de l'Isère a lancé un plan de soutien à l'investissement local, dans lequel les travaux de rénovation thermique des bâtiments publics sont privilégiés.

Ces dépenses sont également éligibles aux subventions accordées par la Maison du Territoire du Conseil départemental.

Madame le maire propose de soumettre les demandes de subventions suivantes dans le cadre de ce plan pour le changement des huisseries et du mode de chauffage de la mairie. Le conseil approuve le plan de financement proposé.

7. BORNES IRVE

Le SEDI a sollicité la Communauté de communes MPCVV pour un schéma d'implantation de bornes de rechargement à destination des véhicules électriques. La commune a été sélectionnée. Les caractéristiques techniques seront à préciser avec le SEDI.

Au niveau financier, le SEDI prend en charge l'intégralité des frais de fonctionnement et 85 % des investissements nécessaires à la création de la borne. Cet investissement est estimé à 12 000 € HT.

La CCMPCVV s'engage à prendre en charge 50 % des frais restant à charge de la commune sur la part investissement. La part restant à charge de la commune s'élèverait à 900 € HT.

8. ADMR DE CORPS

Mme le maire expose au Conseil la demande de subvention adressée par l'ADMR de Corps. Cette subvention était précédemment versée par la CCPC puis par la CCMPCVV. Cette compétence étant restituée à la commune, il convient de délibérer. Après délibération, le Conseil décide de verser une subvention de 500,00€, équivalente à la somme versée au titre des attributions de compensation pour la restitution du CIAS du Pays de Corps

9. SERVICE URBANISME DE LA COMCOM

Suite à la présentation lors du dernier conseil du service ADS, Madame le Maire rappelle que la commune de La Salle, dotée d'une carte communale, n'utilisera pas dans l'immédiat ce service mutualisé. Néanmoins il convient d'adhérer au service.

10. QUESTIONS DIVERSES

Vente du terrain des Borels. Les acquéreurs proposent une location-vente ; le conseil approuve le principe, sous réserve de prendre les précautions nécessaires auprès d'un notaire.

Le contrôle des PEI revient aux communes. Le Sivom du Valbonnais Beaumont pourrait fournir ce service. Il conviendra de s'adapter au règlement départemental et de faire les contrôles nécessaires.

Il faut prévoir un rendez-vous avec Simon Fontebasso pour évoquer les questions d'ordures ménagères.

Madame le maire présente les informations d'ERDF au sujet des compteurs Linky.

Pour le sol de la cantine, le choix d'un plancher est retenu. Une consultation sera menée pour programmer les travaux sur juillet / aout 2016.

Guy Borel évoque des travaux à réaliser sous la propriété de Mme Bousquet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30